



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 13 OCTOBRE 2022 À 8 H 30
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Nathalie Lasalle, conseillère
Jacques Bouchard, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint par intérim

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général
Daniel Lemieux, directeur général adjoint des infrastructures et services de proximité

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseiller, Monsieur Jacques Bouchard, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13518/22-10-13
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13519/22-10-13
ITEM 1.3

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 6 OCTOBRE 2022

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 7 octobre 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 6 octobre 2022;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 6 octobre 2022 soit approuvé.

CE-13520/22-10-13

ITEM 5.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXTRAORDINAIRE – SOCIÉTÉ DE L'AUTISME DES LAURENTIDES

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Société de l'autisme des Laurentides;

ATTENDU QUE la Société de l'autisme des Laurentides offre un service important à plusieurs jeunes résidents de Saint-Jérôme vivant en situation de handicap, auquel la Ville aurait de la difficulté à bien répondre;

ATTENDU la recommandation de messieurs Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social ainsi que Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire datée du 3 septembre 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et résolu à l'unanimité que :

La Ville verse, à titre d'aide financière extraordinaire, la somme de 5 000 \$ à «la Société de l'autisme des Laurentides» pour les aider à financer leur projet de camp de jour 2022.

CE-13521/22-10-13

ITEM 5.2

PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET « DU GRAND HÉRON, PHASE III » – PROLONGEMENT DES RUES DES ÎLES ET DES GRÈBES (PR 2019-28,2) ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE 2E ÉTAPE

ATTENDU QUE la réception de la correspondance de la firme « MLC Associés inc. », en date du 22 juin 2022 nous recommandant l'acceptation définitive des travaux de 2e étape des rues des Îles et des Grèbes, phase III (PR 2019-28.2), exécutés par l'entrepreneur « LEGD inc. » pour le promoteur 9158-4631 Québec inc.;

ATTENDU QUE protocole d'entente entre la Ville et le promoteur a été autorisé par la résolution numéro CM 13726/20-06-16;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée en septembre 2020;

ATTENDU la recommandation de madame, Mélanie Théberge, directrice du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

Que la Ville accepte définitivement les travaux de 2^e étape des rues des Îles et des Grèbes - Phase III (PR 2019-28.2).

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13522/22-10-13

ITEM 5.3

RADIATION DE CRÉANCES PRESCRITES

ATTENDU QU'entre 2017 et 2018, la Ville a émis des factures diverses dont quinze d'entre elles demeurent impayées, pour un montant de 14 694.41 \$;

ATTENDU QUE quatre dossiers de taxes municipales et un dossier de facture diverse, lesquels sont de nature particulière, sont également impayés, pour un montant de 26 456.79;

ATTENDU QUE le montant total des créances prescrites est de 41 151.20 \$;

ATTENDU QUE la Ville a entrepris toutes les actions appropriées afin de percevoir ces créances;

ATTENDU QUE le délai de prescription est de 3 ans;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Pier Carey, chef de la Division des revenus, ainsi que Lison Lefebvre, directrice du Service des finances et trésorière;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et unanimement résolu que :

La Ville autorise le Service des finances à radier les créances dues pour les dossiers suivants :

FACTURES DIVERSES DOSSIERS PRESCRITS À RADIER	FACTURE	DÉTAIL	DATE	MONTANT DÛ	INTÉRÊTS AU 2022-11-15	TOTAL
Francis Lemieux (40218)	7FD000521	Dommages causés à un lampadaire	2018-01-15	16,31	5.18	21.49
Jean-François Cambronne Roberge (40219)	7FD000522	Dommages causés aux installations de la Ville	2018-01-15	66,87	20.93	87.80
Syndicat canadien de la fonction (33270)	7FD000550	Libérations syndicales excédentaires	2018-02-18	123,24	36.76	160.00
Syndicat canadien de la fonction (31064)	7FD000551	Libérations syndicales excédentaires	2018-02-18	87,90	26.58	114.48
Si Heng Zhang (14826)	8FD000018	Fermeture d'eau	2018-02-18	60,29	5.57	65.86
FACTURES DIVERSES DOSSIERS PRESCRITS À RADIER	FACTURES	DÉTAILS	DATES	MONTANT DÛ	INTÉRÊTS AU 2022-11-15	TOTAL
Les excavations Lampron ltée (33439)	8FD000213	Bris de conduite de gaz naturel	2018-07-07	2 587,49	262.23	2 849.72

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Alfred Langlois (11589)	8FD000270	Frais vente pour taxes 2018	2018- 08-26	85,57	23.42	108.99
Mathieu Gervais (36595)	8FD000286	Domage à un lampadaire causé par un accident	2018- 09-08	4 664,57	1 261.20	5 925.77
Transport CSSB inc. (41548)	8FD000288	Domage à un lampadaire causé par un accident	2018- 09-08	19,94	5.23	25.17
Marie-André Couture (41742)	8FD000301	Dommages causés à un lampadaire	2018- 10-04	1 776,60	468.95	2 245.55
Patrice Sauvé (13068)	8FD000339	Enlèvement d'un arbre (entrave à la chaussée)	2018- 11-02	1 283,55	329.63	1 613.18
Groupe TNT inc. (40480)	8FD000343	Dédommagem ent pour dommages causés au pavage suite aux travaux de démolition et reconstruction du viaduc Autoroute 15	2018- 11-02	49,34	12.67	62.01
Eric Lengelle (42146)	8FD000356	Feu de véhicule routier	2018- 11-10	9,56	1,94	11,50
Protection incendie MR inc.	8FD000358	Test de pression d'eau sur borne- fontaine	2018- 11-10	10,82	2,59	13,41
Joey Allard Thouin (42551)	8FD000424	Dommages causés à un lampadaire	2018- 12-29	1 118,07	271,41	1 389,48
			Sous- total	11 960,12	2 734,29	14 694,41

DOSSIERS DE NATURE PARTICULIÈRE DOSSIERS PRESCRITS À RADIÉ	FACTURE	DÉTAIL	DATE	MONTANT DÛ	INTÉRÊT S AU 2022-11- 15	TOTAL
Le C Librairie (16168)	0FA014853	Solde taxes annuelles 2020 suite à la suppression du local	2020- 12-14	670.15	43.52	713.67
Le C Café-Bistro	0FA014852	Solde taxes	2020-	2 195.38	268.84	2 464.22

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

(16167)		annuelles 2020 suite à la suppression du local	12-14			
Investissements BFR inc. et 2837358 Canada inc.	7FS002178	Solde taxes complémentaires 2017 suite à la cession à la Ville	2017-12-29	1 470.53	787.12	2 257.65
Investissements BFR inc. et 2837358 Canada inc.	7FS002231	Solde taxes complémentaires 2017 suite à la cession à la Ville	2017-12-29	3 093.05	1 655.51	4 748.56
Investissements BFR inc. et 2837358 Canada inc.	8FA010380	Solde taxes annuelles 2018 suite à la cession à la Ville	2018-09-17	453.88	169.37	623.25
Investissements BFR inc. et 2837358 Canada inc.	7FS002179	Solde taxes complémentaires 2017 suite à la cession à la Ville	2017-12-29	1 545.54	827.24	2 372.78
Investissements BFR inc. et 2837358 Canada inc.	7FS002232	Solde taxes complémentaires 2017 suite à la cession à la Ville	2017-12-29	3 268.45	1 749.48	5 017.93
Investissements BFR inc. et 2837358 Canada inc.	8FA010381	Solde taxes annuelles 2018 suite à la cession à la Ville	2018-09-17	619.64	231.22	850.86
Investissements BFR inc. et 2837358 Canada inc.		Taxes scolaires impayées pour les lots 5 820 808 et 5 820 809		4 378.31	0.00	4 378.21
M.R.C. de la Rivière-du-Nord (14507)	0FD000166	Contribution municipale ARTM ajustement 2018	2020-08-01	3 029.56	0.00	3 029.56
				20 724.49	5 732.30	26 456.79
				32 684.61	8 466.59	41 151.20

CE-13523/22-10-13

ITEM 5.4

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA LÉGION ROYALE CANADIENNE-
JOURNÉE DU SOUVENIR 2022

ATTENDU l'activité du Jour du Souvenir de La Légion Royale Canadienne de Saint-Jérôme prévue le 12 novembre prochain;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer à cet événement en offrant son aide financière pour la réception après la cérémonie;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville de Saint-Jérôme offre son soutien financier à La Légion Royale Canadienne de Saint-Jérôme pour l'activité du Jour du Souvenir du 12 novembre 2022.**
- 2.- **La trésorière soit autorisée à payer un montant de 250 \$ à La Légion Royale Canadienne de Saint-Jérôme.**

CE-13524/22-10-13

ITEM 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX DE MODIFICATION DU RÉGULATEUR DE DÉBIT SANITAIRE #1 (SOUM 2022-51)

ATTENDU QUE des travaux de modification d'un régulateur de débit sont prévus au programme triennal des dépenses en immobilisations pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de modification du régulateur de débit sanitaire #1 (SOUM 2022-51);

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

- NORDMEC CONSTRUCTION;
- BRÉBOEUF MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ INC.;
- CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ;
- GROUPE MÉCANO INC.;
- FILTRUM CONSTRUCTION;

ATTENDU QUE le coût de l'estimation préliminaire, préparée par le Service de l'ingénierie, avant la période de soumission est de 79 667,68 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE madame Marie-France Tessier, a procédé le 20 juillet 2022, à l'ouverture des soumissions suivantes :

ATTENDU le soumissionnaire « Brébeuf Mécanique de procédé inc. » a fait une erreur de calcul dans son bordereau de soumission, ne modifiant toutefois pas le rang des soumissionnaires;

ATTENDU l'analyse des soumissions et la recommandation préparées par le Service de l'ingénierie en date du 21 juillet 2022;

ATTENDU la recommandation de mesdames, Marie-France Tessier, chargée de projet, ainsi que Mélanie Théberge, directrice du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville retienne la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit celle présentée par l'entrepreneur « Bréboeuf Mécanique de Procédé inc. » au montant corrigé de 92 324,93 \$ (taxes et contingences incluses).**
- 2.- **La Ville impute la dépense au poste budgétaire 75-202-47-710.**

CE-13525/22-10-13

ITEM 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT – SOLUTION DE DÉTECTION AVANCÉE ET RÉPONSE AUX MENACES MDR/EDR (2022-BS-139)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres public pour une solution de détection avancée et réponse aux menaces MDR/EDR (2022 BS 139);

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'estimation des coûts, préparée par le Service des technologies de l'information, avant la période d'appel d'offres, est de 393 846 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE l'acheteur de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service du greffe avant 10h, le 21 juillet 2022

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Lot 1		Lot 2	
Precicom Technologies inc.	Solutions MDR	258 165 \$ Montant corrigé 296 825,21 \$	Antivirus EDR	238 901,25 \$ Montant corrigé 274 676,71 \$
	Options	173 910 \$ Montant corrigé 199 953,02 \$	Options	159 267,50 \$ Montant corrigé 183 163,68 \$
	Total lot 1	432 075 \$ Montant corrigé 496 778,23 \$	Total lot 2	398 168,75 \$ Montant corrigé 457 840,39 \$
Les Solutions Victrix Inc	Solutions MDR	149 688,31\$	Antivirus EDR	40 140,65 \$
	Options	126 509,18\$	Options	18 808,76 \$
	Total lot 1	276 197,49 \$	Total lot 2	58 949,41 \$
Kyndryl Canada Limitée	Solutions MDR	240 000 \$ Montant corrigé 275 940,00 \$	Antivirus EDR	108 900 \$ Montant corrigé 125 185,29 \$
	Options	166 500 \$ Montant corrigé 191 433,38 \$	Options	63 200 \$ Montant corrigé 72 734,68 \$
	Total lot 1	406 500 \$ Montant corrigé 467 373,38 \$	Total lot 2	172 160 \$ Montant corrigé 197 919,97 \$
Groupe Conseil PM Scada	Solutions MDR	118 139 \$ Montant corrigé 118,139,11 \$	Antivirus EDR	40 695 \$ Montant corrigé 40 695,40 \$
	Options	96 857 \$ Montant corrigé 96 857,24 \$	Options	29 206 \$ Montant corrigé 29 205,95 \$
	Total lot 1	214 996 \$ Montant corrigé 214 996,35 \$	Total lot 2	69 901 \$ Montant corrigé 69 901,35 \$
Technologies EcosysIP inc.	Solutions MDR	314 623,34\$	Antivirus EDR	148 055,61\$
	Options	206 905,68 \$	Options	98 703,94 \$ Montant corrigé 100 083,44 \$
	Total lot 1	521 529,02 \$	Total lot 2	246 759,55 \$ Montant corrigé 248 139,05 \$
Indominus conseils	Solutions MDR	458 874,42 \$	Antivirus EDR	452 008,59 \$
	Options	334 016,66 \$ Montant corrigé 335 589,03 \$	Options	249 819,79 \$
	Total lot 1	792 891,08 \$ Montant corrigé 794 733,45 \$	Total lot 2	701 828,38\$

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le service des finances, l'entreprise Groupe Conseil PM Scada est le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et l'entreprise Les solutions Victrix Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2;

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la division des achats et de la gestion de l'inventaire;

ATTENDU la recommandation de messieurs Francis Longpré, chef de division, ainsi que Michel Doyon, directeur du Service des technologies de l'information;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville accorde le contrat de Solution de détection avancée et réponse aux menaces MDR/EDR pour le Lot 1 au montant de 118 139,11 \$ ainsi que l'option de banque d'heures au montant de 12 072,38 à l'entreprise Groupe Conseil PM Scada pour un montant total de 130 211,48 \$ taxes**

incluses et pour le Lot 2 à l'entreprise Les solutions Victrix Inc. pour un montant total de 40 140,65 \$ taxes incluses.

- 2.- La durée du contrat s'échelonne sur trois (3) années suivant la date d'adjudication pour un montant total pour les deux (2) lots de 170 352,13 \$ taxes incluses.**
- 3.- La Ville pourra 60 jours avant l'expiration du contrat se prévaloir de l'option de le reconduire pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune, soit à partir de la fin de la durée initiale du contrat pour un montant total pour cinq (5) ans de 273 945,76 \$ taxes incluses. Ces périodes peuvent être prises individuellement.**

CE-13526/22-10-13

ITEM 6.3

MANDAT AU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) ACHAT DE VÉHICULES LÉGERS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE les articles 29.9.1, 29.9.2 et 573.3.2 de la Loi sur les cités et les villes permettent à toute municipalité de se procurer tout bien, meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou par l'entremise de celui-ci;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a confirmé par la résolution CM 14562/21 08-31 sa participation au regroupement d'achats de véhicules légers 2022;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics désire faire l'acquisition d'un Ford E-Transit DGA-299 pour le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE pour ce modèle de véhicule, le contrat a été octroyé par le CAG à « Ford du Canada Limitée »;

ATTENDU la recommandation de madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics ainsi que monsieur Étienne Gougoux, chef de section mécanique, datée du 21 septembre 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

- 1.- Le Service des travaux publics de la Ville de Saint-Jérôme acquière, dans le cadre des contrats d'achats regroupés octroyés par le CAG à « Ford du Canada Limitée », un Ford E-Transit DGA-299, pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 76 986,11 \$ taxes incluses.**
- 2.- La Ville de Saint-Jérôme impute la dépense dans le projet du fonds de roulement prévu à cet effet.**

CE-13527/22-10-13

ITEM 7.1

DÉLÉGATION À UN CONGRÈS – ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS

ATTENDU le congrès organisé par Éco-Corridors Laurentiens prévu le 19 octobre;

ATTENDU QUE l'évènement se déroule à l'Hôtel Best Western de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE les élus de la commission de l'environnement et des espaces verts souhaitent y participer;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville autorise les élus de la commission de l'environnement et des espaces verts souhaitent y participer.**
- 2.- **La trésorière soit autorisée à payer les frais d'inscription et à défrayer les coûts de 80 \$ par élu.**

CE-13528/22-10-13

ITEM 7.2

ALIÉNATION DES LOTS 4 034 290 ET 4 036 318 DE LA FERME FORGET 2001 INC. EN FAVEUR DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ FORGET.

ATTENDU QUE la demande, datée du 6 avril 2022 et déposée par monsieur Marc-André Forget, vise l'obtention d'une résolution municipale d'appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), tel que présentée à l'annexe 1;

ATTENDU QUE la Ferme Forget 2001 inc. et monsieur Marc-André Forget désirent procéder aux aliénations de parcelles de terrain suivantes :

- Aliénation par Ferme Forget 2001 inc. en faveur de Marc-André Forget du lot 4 034 290 d'une superficie de 7,99 hectares;
- Aliénation par Ferme Forget 2001 inc. en faveur de Marc-André Forget du lot 4 036 318 d'une superficie de 10,8 hectares;
- Le lot contigu 4 034 246 d'une superficie de 13,57 hectares sera conservé par le propriétaire actuel, soit Ferme Forget 2001 inc.;
- Le tout en référence aux lots visés, tel que présenté sur l'extrait de la matrice graphique à l'annexe 2;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage numéro 0309 000;

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les onze (11) critères de l'article 62 de la LPTAA;

ATTENDU QUE les lots visés s'inscrivent dans un milieu homogène où l'agriculture est active et dans un secteur où les superficies en culture sont en majorité réservées aux grandes cultures (maïs et soya) dans lequel on note également la présence de quelques élevages;

ATTENDU QUE dans le secteur visé on y retrouve des sols en partie boisés avec une topographie accidentée. Les essences d'arbres de la partie boisée sont constituées de chênes et de résineux. Une grande partie du lot 4 034 290 est occupée par des lignes de transport haute tension d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE les lots visés conserveront leur vocation agricole;

ATTENDU QU'il n'y aurait pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles, ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, étant donné que la demande n'a pas pour objet d'ajouter sur les lots visés des usages autres qu'agricoles;

ATTENDU QUE l'autorisation d'aliénation demandée n'ajoutera pas de contraintes et d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage du voisinage;

ATTENDU QUE les aliénations n'ont pas pour objet d'ajouter ou d'intensifier de nouveaux usages autres qu'agricoles, donc elles n'affecteront pas l'homogénéité de la communauté agricole;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE les aliénations n'auront aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;

ATTENDU QUE la demande ne vise aucun retrait de l'agriculture d'immeubles actuellement réservés ou utilisés à des fins agricoles et que suite à la reconfiguration des immeubles appartenant à chacun des demandeurs, leurs superficies respectives ne seront pas altérées et qu'en conséquence les aliénations n'auront pas pour effet d'affecter de façon significative les superficies des lots visés réservées à des fins agricoles ni celles des propriétés foncières avoisinantes;

ATTENDU QUE la demande respecte le plan de développement de la zone agricole de la MRC de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU la recommandation de madame Julie Desrosiers, directrice adjointe du Service de l'urbanisme et du développement durable;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que

La Ville recommande d'appuyer la demande, datée du 6 avril 2022, déposée par monsieur Marc-André Forget auprès de la Commission de la protection agricole du Québec à l'effet que soit approuvée la demande d'aliénation pour les lots 4 034 290 et 4 036 318 du cadastre du Québec.

CE-13529/22-10-13

ITEM 7.3

DÉLÉGATION – ÉVÈNEMENT DU GALA DES ZÉNITH DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAINT-JÉRÔME MÉTROPOLITAIN

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Jérôme Métropolitain organise le « Gala Zénith » le 22 octobre 2022;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme y présente un prix, soit la « Part du Lion »;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite que les élus y participent;

Il est proposé par : Marc Bourcier
Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme achète douze (12) billets pour l'activité du 22 octobre 2022 au montant de 225 \$ chacun (excluant les taxes).**
- 2.- La trésorière soit autorisée à payer les frais de 2 700 \$ plus les taxes applicables à la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme Métropolitain.**

CE-13530/22-10-13

ITEM 7.4

SIGNATURE DU PROTOCOLE - CLUB D'ATHLÉTISME CORSAIRE-CHAPARRAL

ATTENDU QUE les villes et municipalités partenaires reconnaissent que l'athlétisme répond à un besoin réel de la communauté et l'importance de maintenir une structure permettant sa pratique sur le territoire des Laurentides;

ATTENDU QUE la survie et l'évolution de l'athlétisme passent par la régionalisation de l'activité, de l'organisme responsable et l'implication de plusieurs villes et municipalités;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'il est important d'établir des paramètres précis de fonctionnement liant les principaux partenaires dans la poursuite des activités d'athlétisme sur le territoire des villes et municipalités partenaires;

ATTENDU QUE les villes et municipalités partenaires conviennent de déléguer de façon exclusive, par une entente intermunicipale, au COCH l'organisation et le fonctionnement de l'athlétisme sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme ne possède pas d'infrastructure sur son territoire pour pratiquer l'athlétisme et que le Club COCH est le seul Club d'athlétisme dans la région;

ATTENDU QUE les villes et municipalités partenaires reconnaissent qu'il est impératif de soutenir le COCH et s'engagent à fournir et/ou à compenser (au prorata des participants) les heures prédéterminées d'utilisation annuelle des plateaux pour le déroulement des activités d'athlétisme sur le territoire;

ATTENDU QUE la facturation est produite par la Ville de Sainte-Thérèse et que celle-ci s'engage à transmettre la facturation deux fois par année, au plus tard, le 15 novembre et le 15 mai de chaque année;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, sports, culture et développement social possède les sommes budgétaires nécessaires pour participer à l'entente;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission des sports et loisirs, lors de la réunion tenue le 15 juin 2022;

ATTENDU la recommandation de messieurs Guillaume Richer Robert, coordonnateur au sport et loisirs ainsi que Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, sports, culture et développement social, datée du 20 septembre 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

- 1.- **Le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir entre les villes partenaires et le « Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral » pour l'organisation et le développement de l'athlétisme sur le territoire des Laurentides qui sera effectif pour les saisons 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.**
- 2.- **La Ville verse une somme de 1 047,91 \$ au Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral pour la saison 2021-2022, pour les six participants de Saint-Jérôme.**

CE-13531/22-10-13

ITEM 7.5

ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES DE PASSAGES SUR LES LOTS 6 512 507 ET 6 512 508 – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN REFUGE POUR PERSONNES EN SITUATIONS D'ITINÉRANCE – HÉBERGEMENT D'URGENCE TERREBONNE

ATTENDU QUE le 30 mai 2022, par sa résolution CM-15235/22-05-30 le conseil municipal a approuvé la création d'un droit de propriété superficière en faveur de Hébergement d'urgence Terrebonne (La Hutte) pour le projet de construction d'un refuge pour personnes en situation d'itinérance;

ATTENDU QUE le terrain occupé par l'église Sainte-Paule, constitué des lots 2 141 112 et 4 811 900 du cadastre du Québec a été subdivisé entre les lots 6 512 507 (sur lequel le droit de propriété superficière a été accordé à La Hutte) et 6 512 508 (église Sainte-Paule);

ATTENDU QUE la configuration des lieux fait en sorte que l'accès au stationnement du bâtiment de la Hutte doit se faire en traversant le lot 6 512 508 (église) pour accéder à la rue Jeannette-Desrosiers;

ATTENDU QUE l'allée de circulation ceinturant l'église empiète sur le lot 6 512 507 (La Hutte);

ATTENDU la recommandation de monsieur Pascal Marchi, chef de la Division des affaires juridiques, ainsi que madame Marie-Josée Larocque, directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière, datée du 22 septembre 2022;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville établit une servitude de passage sur le lot 6 512 508 (fonds servant) en faveur du lot 6 512 507 (fonds dominant) afin de permettre l'accès au stationnement du bâtiment à construire sur le lot 6 512 507 à partir de la rue Jeannette-Desrosiers par l'allée de circulation sommairement identifiée par la lettre « A » sur le croquis joint en annexe de la présente résolution.**
- 2.- **La Ville établit une servitude de passage sur le lot 6 512 507 (fonds servant) en faveur du lot 6 512 508 (fonds dominant) afin de permettre la circulation de toute personne ayant accès au lot 6 512 507 par l'allée de circulation ceinturant le bâtiment de l'église Sainte-Paule, sis sur le lot 6 512 507, allée d'accès sommairement identifiée par la lettre « B » sur le croquis joint en annexe de la présente résolution.**
- 3.- **La Ville soit autorisée à mandater, conformément à la délégation de pouvoirs en vigueur, les notaires, arpenteurs-géomètres et autres professionnels requis pour la préparation des actes à publier au registre foncier et des descriptions techniques requises, et en assume les frais.**
- 4.- **Le maire, ou en son absence le maire suppléant, ou la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer les actes de servitude et tout document nécessaire pour donner effet à la présente.**

CE-13532/22-10-13

ITEM 7.6

CORRECTION DE LA RÉOLUTION-CE-12815/21-05-10 -CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS – CRÉATION DES LOTS 6 389 884 À 6 389 908 ET 6 389 914 À 6 389 915 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PERMIS DE LOTISSEMENT 2020-50024

ATTENDU QUE la résolution CE-12815/21-05-10 jointe à l'annexe 1 en lien avec la demande de permis de lotissement 2020-50024 comporte des erreurs d'identification de lots;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter ces corrections afin que le promoteur du projet « Boisé Lajeunesse » soit en mesure de procéder à la cession des lots visés à la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QU'un plan final extrait d'Infolot du MERN est joint à l'annexe 2;

ATTENDU QUE le plan d'ensemble du projet est joint à l'annexe 3;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le treizième attendu de la résolution CE 12815/21-05-10 par « ATTENDU QUE sur le lot 6 265 664 sera aménagé un parc (P-2) d'une superficie de 1 894,6 mètres carrés, le tout tel que montré sur le plan montrant préparé par monsieur Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, sous sa minute 3435, dossier numéro 6812-7, en date du 21 février 2019, joint à l'annexe 7 », tel que présenté à l'annexe 4;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le dix-septième attendu de la résolution CE 12815/21-05-10 par « ATTENDU QUE sur le lot 6 287 280 sera aménagé un parc (P-6) d'une superficie de 8 244,3 mètres carrés, le tout tel que montré sur le plan montrant préparé par monsieur Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, sous

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

sa minute 3435, dossier numéro 6812-7, en date du 21 février 2019, joint à l'annexe 8 », tel que présenté à l'annexe 5;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le point 1 de la conclusion de la résolution CE 12815/21-05-10 par « La Ville accepte, de la compagnie « Immeubles Solidek inc. », les lots 6 265 664, 6 265 695, 6 287 278, 6 287 280, 6 358 669 ainsi que 6 389 894 du cadastre du Québec, dont la superficie totale est de 73 293,63 mètres carrés et dont 34 294,72 mètres carrés sont cédés expressément à titre de contribution pour fins de parcs et de terrains de jeux dans le cadre de la demande de permis 2020-50024, comme montré sur le document intitulé « Superficie des parcs à céder » joint à la présente résolution »;

ATTENDU la recommandation de Julie Desrosiers, directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable par intérim;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve de modifier le treizième attendu de la résolution CE 12815/21-05-10 par « ATTENDU QUE sur le lot 6 265 664 sera aménagé un parc (P-2) d'une superficie de 1 894,6 mètres carrés, le tout tel que montré sur le plan montrant préparé par monsieur Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, sous sa minute 3435, dossier numéro 6812-7, en date du 21 février 2019, joint à l'annexe 7 », tel que présenté à l'annexe 4.**
- 2.- **La Ville approuve de modifier le dix-septième attendu de la résolution CE 12815/21 05-10 par « ATTENDU QUE sur le lot 6 287 280 sera aménagé un parc (P-6) d'une superficie de 8 244,3 mètres carrés, le tout tel que montré sur le plan montrant préparé par monsieur Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, sous sa minute 3435, dossier numéro 6812-7, en date du 21 février 2019, joint à l'annexe 8 », tel que présenté à l'annexe 5.**
- 3.- **La Ville approuve de modifier le point 1 de la conclusion de la résolution CE 12815/21-05-10 par « La Ville accepte, de la compagnie « Immeubles Solidek inc. », les lots 6 265 664, 6 265 695, 6 287 278, 6 287 280, 6 358 669 ainsi que 6 389 894 du cadastre du Québec, dont la superficie totale est de 73 293,63 mètres carrés et dont 34 294,72 mètres carrés sont cédés expressément à titre de contribution pour fins de parcs et de terrains de jeux dans le cadre de la demande de permis 2020-50024, comme montré sur le document intitulé « Superficie des parcs à céder » joint à la présente résolution ».**

CE-13533/22-10-13 ITEM 7.7

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME PHILANTHROPIE LAURENTIDES À TITRE D'ORGANISME AFFINITAIRE

ATTENDU le dépôt de la fiche d'évaluation de l'organisme à but non lucratif « Philanthropie Laurentides », organisme œuvrant sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE l'organisme répond aux critères de reconnaissance comme partenaire affinitaire de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation de messieurs Marc Trépanier, coordonnateur au communautaire, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 28 septembre 2022;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et unanimement résolu que :

La Ville reconnaît officiellement l'organisme à but non lucratif «Philanthropie Laurentides», dans la catégorie «partenaire affinitaire», selon les critères établis dans le *Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires*.

CE-13534/22-10-13

ITEM 7.8

RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES SAISON 2021-2022 FÉDÉRATION DES CLUBS DE HOCKEY MINEUR DE SAINT-JÉRÔME INC PATINAGE ST-JÉRÔME CLUB DE PATINAGE DE VITESSE MIRABEL-SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'il y a lieu de remercier les bénévoles qui ont œuvré au sein de la Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme inc., de Patinage Saint-Jérôme et du Club de patinage de vitesse Mirabel Saint-Jérôme, pour la saison 2021-2022, dont les listes sont jointes en annexe;

ATTENDU QUE cette reconnaissance aux bénévoles a lieu deux fois par année, soit au printemps et à l'automne, pour les associations sportives reconnues comme partenaires municipaux selon le Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires et que la Ville octroie un montant de 45 \$ par bénévole;

ATTENDU les disponibilités budgétaires 2022;

ATTENDU la recommandation de messieurs Guillaume Robert, coordonnateur au sport et plein air, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, sports, culture et développement, datée du 28 septembre 2022;

Il est proposé par : Nathalie Lasalle

Et unanimement résolu que :

La Ville autorise le versement d'une aide financière pour la reconnaissance des bénévoles, selon le tableau suivant :

Organisme	Nombre de bénévoles	Montant
Fédération des clubs de hockey mineur de Saint-Jérôme	41	1 845 \$
Patinage St-Jérôme (anciennement CPA)	87	3 915 \$
Club de patinage de vitesse Mirabel Saint-Jérôme	7	315 \$
TOTAL	135	6 075 \$

CE-13535/22-10-13

ITEM 7.9

CONVENTION DE RÉSILIATION ANTICIPÉE – 9164-2959 QUÉBEC INC. / PARACHUTISME ADRÉNALINE INC. / VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la résolution CM-15321/22-07-12 a été adoptée le 12 juillet 2022 par le conseil municipal;

ATTENDU l'offre d'achat a été signée par monsieur le maire et madame la greffière en date du le 18 juillet 2022;

ATTENDU QUE la « Période d'examen » prévue dans le cadre de cette offre est toujours en cours;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE des pourparlers ont été entrepris avec le Locataire de l'immeuble visé par l'offre et qu'une entente est intervenue entre ce dernier, le Locateur et les représentants de la Ville.

ATTENDU la recommandation de madame Martine Éthier, directrice du Service du développement et de l'électrification des transports, datée du 12 octobre 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville entérine la convention de résiliation anticipée annexée à la présente pour en faire partie intégrante.**
- 2.- **La Ville se réserve les droits de la Ville de compléter la « Période d'examen » par une étude complète des servitudes grevant l'immeuble et l'obtention des recommandations des professionnels applicables en pareilles circonstances.**
- 3.- **La Ville autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jérôme, la convention de résiliation anticipée du Bail ainsi que l'avis de satisfaction au terme de la « Période d'examen ».**

CE-13536/22-10-13
ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint par intérim,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/mem



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE JEUDI 13 OCTOBRE 2022 À 8 H 30

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
***	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	301
CE-13518/22-10-13	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	301
CE-13519/22-10-13	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 OCTOBRE 2022	302
CE-13520/22-10-13	5.1	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EXTRAORDINAIRE – SOCIÉTÉ DE L'AUTISME DES LAURENTIDES	302
CE-13521/22-10-13	5.2	PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET « DU GRAND HÉRON, PHASE III » – PROLONGEMENT DES RUES DES ÎLES ET DES GRÈBES (PR 2019-28,2)	302
CE-13522/22-10-13	5.3	RADIATION DE CRÉANCES PRESCRITES	303
CE-13523/22-10-13	5.4	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA LÉGION ROYALE CANADIENNE- JOURNÉE DU SOUVENIR 2022	306
CE-13524/22-10-13	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX DE MODIFICATION DU RÉGULATEUR DE DÉBIT SANITAIRE #1 (SOUM 2022-51)	306
CE-13525/22-10-13	6.2	ADJUDICATION DE CONTRAT – SOLUTION DE DÉTECTION AVANCÉE ET RÉPONSE AUX MENACES MDR/EDR (2022-BS-139)	307
CE-13526/22-10-13	6.3	MANDAT AU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) ACHAT DE VÉHICULES LÉGERS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'ANNÉE 2022	308
CE-13527/22-10-13	7.1	DÉLÉGATION À UN CONGRÈS – ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS	309
CE-13528/22-10-13	7.2	ALIÉNATION DES LOTS 4 034 290 ET 4 036 318 DE LA FERME FORGET 2001 INC. EN FAVEUR DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ FORGET.	309
CE-13529/22-10-13	7.3	DÉLÉGATION – ÉVÈNEMENT DU GALA DES ZÉNITH DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAINT-JÉRÔME MÉTROPOLITAIN	310
CE-13530/22-10-13	7.4	SIGNATURE DU PROTOCOLE - CLUB D'ATHLÉTISME CORSAIRE-CHAPARRAL	311

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13531/22-10-13	7.5	ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES DE PASSAGES SUR LES LOTS 6 512 507 ET 6 512 508 – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN REFUGE POUR PERSONNES EN SITUATIONS D'ITINÉRANCE – HÉBERGEMENT D'URGENCE TERREBONNE	312
CE-13532/22-10-13	7.6	CORRECTION DE LA RÉOLUTION-CE-12815/21-05-10 -CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS – CRÉATION DES LOTS 6 389 884 À 6 389 908 ET 6 389 914 À 6 389 915 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PERMIS DE LOTISSEMENT 2020-50024	313
CE-13533/22-10-13	7.7	RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME PHILANTHROPIE LAURENTIDES À TITRE D'ORGANISME AFFINITAIRE	314
CE-13534/22-10-13	7.8	RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES SAISON 2021-2022 FÉDÉRATION DES CLUBS DE HOCKEY MINEUR DE SAINT-JÉRÔME INC PATINAGE ST-JÉRÔME CLUB DE PATINAGE DE VITESSE MIRABEL-SAINT-JÉRÔME	314
CE-13535/22-10-13	7.9	CONVENTION DE RÉSILIATION ANTICIPÉE – 9164-2959 QUÉBEC INC. / PARACHUTISME ADRÉNALINE INC. / VILLE DE SAINT-JÉRÔME	315
CE-13536/22-10-13	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	316